

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 04 FEV. 2025

fixant la composition du jury des concours externe, interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'État, ouverts au titre de l'année 2025

Le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et la ministre de la culture,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 modifié portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 2004 modifié fixant la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours externe et interne pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2004 modifié fixant la nature des épreuves et les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 juillet 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture des concours externe, interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'Etat ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et de la sous-directrice du pilotage et de la stratégie du ministère de la culture,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le jury des concours externe, interne et examen professionnel pour le recrutement des architectes et urbanistes de l'État, ouverts au titre de l'année 2024, est composé comme suit :

Président :

Monsieur Serge BRENTRUP, administrateur de l'Etat, inspection générale de l'environnement et du développement durable, ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

Vice-président :

Monsieur Pascal MIGNEREY, architecte et urbaniste général de l'État, chef de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation, direction générale des patrimoines et de l'architecture, ministère de la culture.

Pour représenter le ministère de la culture :

Monsieur Vincent CASSAGNAUD, architecte et urbaniste général de l'État, directeur régional adjoint délégué aux patrimoines et à l'architecture, direction régionale des affaires culturelles Grand-Est ;

Madame Corinne GUYOT, architecte et urbaniste en chef de l'Etat, conservatrice régionale adjointe, direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers ;

Monsieur Luc LIOGIER, inspecteur général des affaires culturelles, secrétaire général de l'inspection générale des affaires culturelles, inspection générale des affaires culturelles ;

Madame Hélène SCHMIDGEN-BENAUT, architecte et urbaniste générale de l'État, chargée de mission transition écologique auprès du directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour représenter le ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et le ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche :

Monsieur Hubert CALLIER, architecte et urbaniste en chef de l'État, directeur du centre ministériel d'appui à la formation à distance, centre ministériel de valorisation des ressources humaines ;

Madame Isabelle JANOYER, architecte et urbaniste en chef de l'État, conseillère auprès du sous-directeur de la stratégie de transformation et de l'animation des réseaux, service de la transformation ministérielle et de l'animation des réseaux, sous-direction de la stratégie de transformation et de l'animation des réseaux, secrétariat général du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche ;

Monsieur Julien LACOGNE, architecte et urbaniste de l'Etat, adjoint au responsable régional de la politique immobilière de l'État, direction régionale des finances publiques de Normandie ;

Madame Marie WOZNIAK, architecte et urbaniste générale de l'État, inspection générale de l'environnement et du développement durable, mission d'inspection générale territoriale de Lyon.

Est adjointe au jury, en qualité d'examinatrice de l'épreuve d'anglais :
Madame Anne MONMASSON, professeur d'anglais.

Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et le secrétaire général du ministère de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **04 FEV. 2025**

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et
et de la stratégie,


Aude de MARTIN de VIVIES

Le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche

Pour les ministres et par délégation :
La sous-directrice du recrutement
et de la mobilité,

Virginie LENOBLE
virginie.lenoble

Signature numérique de
Virginie LENOBLE
virginie.lenoble
Date : 2025.02.03 08:35:22
+01'00'

Virginie LENOBLE

